Octobre 2026 #02

BIEN VIVRE A AILLAS



SOMMAIRE

> Article école (PS-MS) p.2 >Le mot du Maire p. 3
> Réunions du Conseil Municipal p. 4 à 20 > La Vie Communale p. 20 à 28
> La Vie Associative p. 29 à 38
> Coordonnées des Président(e)s d'Associations et Rappel des Manifestations à venir p. 39 > Les infos pratiques p. 40

Petite sortie à la Caserne des pompiers

Les petits élèves à la découverte des pompiers

Le lundi 29 juin 2026, les élèves de Petite et Moyenne Sections de la classe de Mme Moniez ont eu le plaisir de découvrir la caserne des sapeurs-pompiers de notre village.

Au cours de cette visite, les enfants ont pu explorer les différents espaces de la caserne, découvrir la salle de communication, essayer la tenue de pompier, monter à bord des véhicules et même s'exercer à éteindre un feu avec la lance à incendie. Une découverte concrète et particulièrement appréciée de nos jeunes élèves !

La classe a également eu la belle surprise de recevoir Pompy, la mascotte des pompiers, tandis que chaque enfant s'est vu offrir un écocup en souvenir de cette journée.

Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur De Lémos ainsi qu'à l'ensemble des sapeurs-pompiers pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et la qualité de leurs explications, parfaitement adaptées au jeune public.

Une rencontre riche en découvertes et en émotions, qui, nous l'espérons, fera peut-être naître quelques vocations chez nos petits pompiers en herbe !









LE MOT DU MAIRE

Aillassaises, Aillassais,

Après un été brûlant, l'automne arrive et la sécheresse perdure.

Nos sapeurs pompiers ont été une nouvelle fois en première ligne, un grand merci à eux et à leurs familles. Ces événements climatiques successifs vont devoir nous inciter à nous adapter et à modifier nos comportements !

Nos travaux à l'école et à la mairie, qui sont à ce jour terminés, vont dans ce sens.
Nous devrons poursuivre cette adaptation au niveau des bâtiments communaux par la pose de ventilateurs, pare-soleil et peut-être réaliser une salle climatisée au club-house.

Nos manifestations communales ont été perturbées par la suppression de certains événements : Feu de la Saint-Jean, deux petits marchés, Transhumance.

De ce point de vue, l'été a été malgré tout très riche : ***le bal des pompiers*** *du 13 juillet fut un grand succès, ainsi que* ***Coeur de Lou*** *avec une grosse fréquentation au bénéfice des enfants hospitalisés.*

Enfin, le bouquet final que fut le ***premier match du RCA****, une belle victoire de nos joueurs et une participation importante du public, le tout dans une belle journée d'automne.*

Un repas organisé par le cercle a ravi les nombreux participants.
C'est le début d'une belle aventure

Toutes ces manifestations ont été rendues possibles par l'aide de bénévoles que je remercie ici. Un grand merci également aux adjoints, aux conseillers municipaux et au personnel communal.

Comme tous les ans à cette saison, ***la maladie bleue*** *fait son retour et nos palombières reprennent du service.*

Prudence avec la sécheresse

Bonne chasse pour certains, bonne fin d'année pour tous.

Cordialement vôtre.

A.M. BARNETT

PS : si vous constatez des fissures sur les murs de vos habitations, n'hésitez pas à contacter la mairie car nous avons besoin des dossiers pour déclarer une catastrophe naturelle (gonflement et retrait des argiles).

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'AVRIL, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 23 AVRIL 2026
Présents : M. André Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, Mme Christelle LAULAN, Mme Chantal DANEY, M. Pascal MAROT, Mme Marion BIRAC, M. Thierry BREAUDEAU, M. Stéphane COZ, Mme Cindy GALLAND, M. Frédéric GARCIA, , Mme LOIZELET Fabienne, Mme Dominique MAURIN, Mme Colette MONTION
Absents excusés : M. Joël CAZEMAJOU, M. David LECOUFLE
Procuration : M. Joël CAZEMAJOU à Mme Christelle LAULAN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2026
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Rénovation thermique mairie/école : Avenant 1 au lot 14, entreprise NGE Fondations
- Rénovation thermique mairie/école : Avenant 3 au lot 2, entreprise TCB
- Validation de l'offre Géothermaq pour la réalisation d'une mission de conseil et de supervision pour la réalisation d'un champ de sondes volet sous-sol
- Vote des taux d'imposition 2026
- Tarif du restaurant scolaire année 2026/2027 (tarif enfant et tarif adulte)
- Tarif de la garderie scolaire année 2026/2027
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2025/2026
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Budget communal : vote du budget 2026
- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS (Maison Beyrie)
- Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 41 rue d'Albret
- Modification des statuts du SMAHBB concernant la compétence optionnelle PTGE
- Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026
Monsieur le Maire lit la phrase rajoutée au compte-rendu précédemment envoyé.
Le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.
Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2026
Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2026 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

DECISION N°20/2026
Devis pour transport d'élèves
Décision prise par le Maire le 20 avril 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par ASTT pour le transport d'élèves vers le cinéma de Bazas le 15 juin.
Montant du devis : 180 € TTC

DECISION N°21/2026
Devis pour transport d'élèves
Décision prise par le Maire le 20 avril 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par ASTT pour le transport d'élèves vers Saint Symphorien pour le salon du livre le 1er juin.
Montant du devis : 330 € TTC

DECISION N°22/2026

Devis pour des diagnostics immobiliers : loi Carrez, termites, amiante, DPE et ERP
Décision prise par le Maire le 21 avril 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la société Agenda Diagnostics pour des diagnostics liés à la vente du salon de coiffure.
Montant du devis : 525 € TTC

DECISION N°23/2026

Devis pour des diagnostics immobiliers : termites, amiante, plomb, électricité, gaz, DPE et ERP
Décision prise par le Maire le 21 avril 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la société Agenda Diagnostics pour des diagnostics liés à la vente du Cercle.
Montant du devis : 547 € TTC

DECISION N°24/2026

Devis pour une modernisation des services télécom de la commune
Décision prise par le Maire le 28 avril 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé trois devis présentés par la société Erizon pour une modernisation des services télécom.
Montant du devis abonnement : 382,76 € TTC
Montant du devis wifi : 918,48 € TTC
Configuration des nouveaux postes : 754,68 € TTC

DELIBERATION N° D26.04.01 Objet : Rénovation thermique mairie/école : Avenant 1 au lot 14, entreprise NGE Fondations

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot n°14 – Entreprise NGE Fondations :
Lot N°14 – Forages géothermiques : avenant N°1

Montant initial du marché :	90 970 € HT
Avenant N°1 objet de la délibération :	45 485 € HT
Nouveau montant du marché :	136 455 € HT / 163 746 € TTC

Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N°D25.06.00101 du 16 juin 2025,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'avenant N°1 tel que décrit ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

DELIBERATION N° D26.04.02 Objet : Rénovation thermique mairie/école : Avenant 3 au lot 2, entreprise TCB

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot n°2 – Entreprise TCB :
Lot N°2 – Charpente, couverture, zinguerie : avenant N°3

Montant initial du marché :	168 242,25 € HT
Avenant N°1	-1972 € HT
Avenant N°2	+900 € HT
Avenant N°3 objet de la délibération :	7 310,46 € HT
Nouveau montant du marché :	174 480,71 € HT / 209 376,85 € TTC

Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N°D25.06.00101 du 16 juin 2025,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE l'avenant N°3 tel que décrit ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° D26.04.03 Objet : Validation de l'offre Géothermaq pour la réalisation d'une mission de conseil et de supervision pour la réalisation d'un champ de sondes volet sous-sol

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société Géothermaq, pour la réalisation d'une mission de conseil et de supervision pour la réalisation d'un champ de sondes, volet sous-sol, pour un montant de 4 900 € HT / 5 880 € TTC.
Vu le code des marchés publics,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis mentionné ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

DELIBERATION N° D26.04.04 Objet : Vote des taux d'imposition 2026

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe d'habitation : 13,52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,53 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,20 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIBERATION N° D26.04.05 Objet : Tarif du restaurant scolaire année 2026/2027 (tarif enfant et tarif adulte)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les tarifs des années précédentes et propose une augmentation de cinq centimes pour les enfants et dix centimes pour les adultes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec une abstention,
DECIDE d'augmenter les prix des repas au restaurant scolaire pour l'année 2026/2027 comme suit :
- Repas enfants : 3,15 €
- Repas adultes (personnel enseignant + AVS) : 5,80 €
- Repas stagiaires : gratuit

DIT que ces tarifs prendront effet à la rentrée 2026/2027.

DELIBERATION N° D26.04.06 Objet : Tarif de la garderie scolaire année 2026/2027

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les tarifs des années précédentes et propose une augmentation d'un euro.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter les prix de la garderie scolaire pour l'année 2026/2027 comme suit :
- 16 €/ mois pour le 1er enfant, puis tarif dégressif : 11 €/ mois pour le 2ème enfant et 6 €/mois pour le 3ème enfant.

DIT que ces tarifs prendront effet à la rentrée 2026/2027.

DELIBERATION N° D26.04.07 Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé aux communes n'ayant pas d'école et dont les enfants fréquentent le groupe scolaire d'Aillas, une participation aux charges de fonctionnement. Pour l'année 2024/2025, la participation était de 1300 euros par enfant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour fixer la participation pour l'année 2025/2026.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
FIXE la participation pour l'année scolaire 2025/2026 à la somme de 1350 € par enfant,
CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les communes concernées.

DELIBERATION N° D26.04.08 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur André Marc BARNETT, après avoir entendu le résultat approuvé au compte financier unique 2025, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice Excédent	+ 68 994,11 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent	+ 225 822,23 €
Résultat de clôture à affecter Excédent	+ 294 816,34 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice Déficit	- 173 404,24 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) Excédent	+ 191 912,20 €
Résultat comptable cumulé R001 Excédent	+ 18 507,96 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	789 815,60 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	1 188 550,40 €
Solde des restes à réaliser	398 734,80 €
Besoin (-) réel de financement	0

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé……	
A la section d'investissement (R 1068)	0
En excédent reporté à la section de fonctionnement	294 816,34 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 : …..	Recettes R002 : **294 816,34 €**	Dépenses D001 :	Recettes R 001 : **18 507,96 €**

DELIBERATION N° D26.04.09 Objet : Budget communal : vote du budget 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune arrêté lors de la commission des finances du 7 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 059 127,34 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 469 512,36 €

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission des finances du 7 avril 2026
Vu le projet de budget primitif 2026,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le budget primitif arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section investissement ;

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	1 059 127,34 €	Dépenses :	1 469 512,36 €
Recettes :	1 059 127,34 €	Recettes :	1 469 512,36 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° D26.04.10 Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal,
Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;

- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis;

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DELIBERATION N° D26.04.11 Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune dans les limites suivantes :
- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

- M. GUILLOMON François	- Mme LAULAN Christelle	- M. CAZEMAJOU Joël
- Mme DANEY Chantal	- M. MAROT Pascal	- Mme LOIZELET Fabienne
- Mme MAURIN Dominique	- M. COZ Stéphane	- M. BREAUDEAU Thierry
- Mme BIRAC Marion	- Mme MONTION Colette	- M. LECOUFLE David
- Mme GALLAND Cindy	- M. GARCIA Frédéric	- Mme PEYROT Carine
- M. BUZOS Jacquy	- Mme SICHEL Corine	- M. LAULAN Jacquy
- M. DELOUBES Jean-Claude	- Mme REMAUT Caroline	- M. OTEKPO Eugène
- Mme GELINEAU Michèle	- M. BEZOS Serge	- M. CAZEMAJOU Thierry

DELIBERATION N° D26.04.12 Objet : Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS (Maison Beyrie)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° D24.10.002 du 8 octobre 2024 la commune a renoncé à son droit de préemption sur le bien situé au 14 rue d'Albret, section AB N°0093 et N°0092 d'une contenance totale de 1548 m2. La situation ayant évolué, l'estimation de ce bien est à la baisse. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir sa position sur la possibilité de préemption de ce bien.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide
DE REPRENDRE la possibilité d'exercer son droit de préemption sur ce bien.

DELIBERATION N° D26.04.13 Objet : Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 41 rue d'Albret

M. François GUILLOMON étant intéressé dans l'affaire ne participe ni aux débats ni au vote.
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 213-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 31 mars 2026, concernant le bien situé 41 rue d'Albret 33124 AILLAS, cadastré section AB 154 et AB 191, appartenant à Mme BACONNIER Véronique ;
Considérant que la commune ne souhaite pas acquérir ce bien dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;
Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas d'intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
Article 1 : La commune renonce à exercer son droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.
Article 2 : Le maire est autorisé à notifier la présente décision au notaire ou au déclarant, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.
Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée selon les règles en vigueur.

DELIBERATION N° D26.04.14 Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) concernant la compétence optionnelle projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

M. François GUILLOMON présente la délibération du syndicat SMAHBB du 9 mars 2026 modifiant les statuts du SMAHBB afin de mettre en cohérence la rédaction de l'item 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement et le tableau de l'exercice de cette compétence, de préciser l'adresse du siège et l'adresse du comptable public et de clarifier le nombre de délégués. L'animation du PTGE sera conservée par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et Val de Garonne Agglomération.
En application des dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au SMAHBB de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 pour, 3 contre, 7 abstentions) :
APPROUVE les modifications statutaires du SMAHBB tels qu'annexés à la présente délibération.

Informations et questions diverses

- La date de la maïade est fixée au 4 juillet.

- Mme Birac informe qu'il y a des chiens en liberté sur les chemins qui peuvent effrayer les habitants et promeneurs et demande qu'un message général soit passé dans le petit journal.

- Mme Daney dit qu'elle a rendez-vous au stade pour l'organisation des petits marchés.

- Mme Galland informe du rendez-vous avec ma commune ma santé, mutuelle communale, le 12 mai à 17 h 30, pour la commission action sociale.

- M. Breaudeau rend compte de la précédente réunion du SIAEPA ; un état des lieux du réseau d'assainissement est en cours pour vérifier la présence des eaux de pluie.

- Mme Montion rend compte de la précédente commission environnement et dit que les tapis de fleurs vont être prochainement livrés. Un banc restant de l'aménagement de bourg sera mis au jardin du souvenir dans le cimetière.

- Les toilettes publiques sont à rénover (infiltrations dans le toit) et une discussion est à avoir sur leur ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 46.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de JUIN, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 1er JUIN 2026
Présents : M. André Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, Mme Christelle LAULAN, Mme Chantal DANEY M. Joël CAZEMAJOU, M. Pascal MAROT, Mme Marion BIRAC, M. Thierry BREAUDEAU, M. Stéphane COZ, Mme Cindy GALLAND, M. Frédéric GARCIA, M. David LECOUFLE, Mme LOIZELET Fabienne, Mme Colette MONTION
Absents excusés : Mme Dominique MAURIN,
Procuration : Mme Dominique MAURIN à M. André Marc BARNETT
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Désignation du collège électoral sénatorial
- Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 45 rue d'Albret
- Autorisation de signer une convention d'avance remboursable in fine avec l'amicale des pompiers d'Aillas
- Autorisation de signer une convention de partenariat associative avec Ma commune Ma santé
- Informations et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026
Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

DECISION N°25/2026
Différents devis
Décision prise par le Maire le 5 juin 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les devis suivants :

SCP Escande	880 € HT / 1056 € TTC	modificatif parcellaire Le Cercle
SCP Escande	2 055 € HT / 2466 € TTC	division salon de coiffure
Manufacture drapeaux	227.25 € HT / 272.70 € TTC	mats et pavillons
Suderie	1 103.89 € HT/ 1214.28 € TTC	chauffe-eau électrique
HBD	3 971.98 € HT / 4766.38 € TTC	poteaux main courante terrain rugby
Naudet	90 € HT / 94.95 € TTC	chênes lot course cycliste

Pour un total de 9 870.31 euros TTC.

DELIBERATION N° D26.06.01 Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal présents les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. CAZEMAJOU Joël
Mme LOIZELET Fabienne
Mme GALLAND Cindy
Mme BIRAC Marion
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués
Les candidatures enregistrées sont :
M. André Marc BARNETT
M. François GUILLOMON
Mme Marie-Christelle LAULAN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. André Marc BARNETT 15 voix
M. François GUILLOMON 15 voix
Mme Marie-Christelle LAULAN 15 voix

M. André Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, Mme Marie-Christelle LAULAN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) *Élection des suppléants*
Les candidatures enregistrées :
M. Joël CAZEMAJOU
M. Vital Pascal MAROT
Mme Chantal DANEY

M. le président rappelle l'objet de ce vote qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. Joël CAZEMAJOU 15 voix
M. Vital Pascal MAROT 15 voix
Mme Chantal DANEY 15 voix

M. Joël CAZEMAJOU, M. Vital Pascal MAROT, Mme Chantal DANEY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

DELIBERATION N° D26.06.02 Objet : Droit de préemption sur la vente d'un bien sis à AILLAS au 45 rue d'Albret

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 213-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;
Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 18 mai 2026, concernant le bien situé 45 rue d'Albret 33124 AILLAS, cadastré section D 937, appartenant à Mme LABAT Lucette;
Considérant que la commune ne souhaite pas acquérir ce bien dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;
Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas d'intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : La commune renonce à exercer son droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.
Article 2 : Le maire est autorisé à notifier la présente décision au notaire ou au déclarant, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.
Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée selon les règles en vigueur.

DELIBERATION N° D26.04.03 Objet : Autorisation de signer une convention d'avance remboursable in fine avec l'amicale des pompiers d'Aillas

Vu la demande de l'association amicale des pompiers d'Aillas qui organise le bal des pompiers le 13 juillet 2026, et qui subit un manque de trésorerie,
Considérant que les subventions ont été votées au précédent conseil municipal et qu'une subvention a déjà été attribuée pour cette association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE le versement d'une avance remboursable de 700 € à l'association amicale des pompiers d'Aillas qui sera remboursée selon l'échéancier indiqué dans la convention ;
DIT que l'avance et le remboursement seront comptabilisés aux imputations suivantes :
En dépenses (avances) : 274
En recettes (remboursement) : 274
APPROUVE le projet de convention relatif au versement par la commune d'Aillas d'une avance remboursable au profit de l'association amicale des pompiers d'Aillas
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

DELIBERATION N° D26.04.04 Objet : Mise en place d'une mutuelle communale

Devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains administrés, la municipalité souhaite proposer une complémentaire santé de qualité, à un tarif raisonnable et préférentiel. Il est ainsi envisagé de mettre en place une mutuelle communale négociée en partenariat avec un organisme compétent. Une mise en place effective de la mutuelle communale est souhaitée pour le 1er septembre 2026.

L'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » propose ce partenariat. C'est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et d'obtenir les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services et avantages, partenaires... Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, « Ma Commune Ma Santé » est la réponse la mieux adaptée pour des centaines de communes partout en France.

La commune d'Aillas, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association ACTIOM afin que les administrés puissent bénéficier de « Ma Commune Ma Santé », une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun. Les objectifs prioritaires de ce dispositif, porté par l'association ACTIOM, sont :
- De pallier les inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font 'économie d'une mutuelle ;
- De permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coûts réduits, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé ;
- De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat & prestation équivalente.

Afin de contractualiser le partenariat, une convention sera signée entre les deux parties. Dans cette démarche, la commune joue un rôle d'intermédiaire et n'intervient pas dans les contrats signés entre les mutuelles et les adhérents. Le partenariat reposera avant tout sur une démarche sociale et solidaire et n'impactera la commune d'aucun frais. Des locaux seront mis à disposition gratuitement à l'association pour ses permanences. La commune s'engage à informer les administrés de l'existence de ce partenariat par le biais d'une réunion publique ainsi que par la diffusion sur ses supports de communication habituels.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place de la mutuelle communale avec l'association ACTIOM, dans les conditions précisées ci-avant et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place de la mutuelle communale avec l'association ACTIOM comme précisé ci- dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'assurance de la commune concernant les élus municipaux.
- Monsieur le Maire évoque la demande de l'association Adelfa 33 (anti-grêle) qui souhaite l'adhésion de la commune. M. Lecoufle se renseignera et informera le conseil.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du choix des titulaires et suppléants de la CCID (commission communale des impôts directs) par la DGFIP : les titulaires sont M. Guillomon, M. Cazemajou, M. Marot, Mme Loizelet, M. Coz, M. Breaudeau.
Les suppléants sont Mme BIRAC, Mme Montion, Mme Galland, M. Garcia, Mme Peyrot, M. Buzos.
- Monsieur le Maire présente le dossier de communication de Villes et villages fleuris. Celui-ci sera étudié.
- Mme Galland propose de mettre en place le dispositif argent de poche pour 15 euros par jour par enfant, pour des jeunes de 14 à 17 ans, limité à 20 jours par jeune, pour l'été. Mme Montion s'interroge sur les types de travaux à effectuer.
- Projet de maison médicale :
Suite à un email envoyé par les Docteurs EHSTER et LAFFARGUE indiquant leur départ d'Aillas pour rejoindre le pôle médical d'Auros, Monsieur Le Maire exprime vivement sa colère.
Il fait un historique de la création de ce cabinet, acheté en état de ruine à la commune. Il explique comment avait été constitué ce pôle médical privé. Il explique également avoir proposé avant son départ à la retraite en 2018, de constituer une nouvelle maison médicale afin de s'adapter aux changements de l'exercice médical. Cela avait été refusé par les dits professionnelles.
Un débat animé s'est engagé avec Monsieur COZ qui défend un projet de territoire, ce que le Maire conteste car cela aboutirait à terme à la suppression du cabinet d'Aillas.
Monsieur Le Maire a indiqué poursuivre le projet de la maison médicale et avoir confié à son premier adjoint, Monsieur François GUILLOMON, le projet.
Monsieur GUILLOMON a expliqué comment il entendait mener ce projet avec les professionnels concernés.
- Mme Laulan communique la date pour la distribution du petit journal : 26-27 juin
- Mme Birac demande le lieu pour la transhumance.
- Mme Montion s'inquiète des bruits et dégradations éventuels suite à l'arrivée du club de rugby. Monsieur le Maire précise que les réglementations existantes devront être respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 46.



Le drapeau tricolore **bleu**-**blanc**-**rouge** est l'emblème national constitutionnel d'où le drapeau apposé en **façade** de **mairie**, mais depuis plusieurs jours, la **façade de la mairie** bénéficie la nuit d'un **éclairage** tricolore, **bleu**, **blanc**, **rouge**.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de JUILLET, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.
Date de convocation : 1er JUILLET 2026

Présents : M. André Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, Mme Christelle LAULAN, Mme Chantal DANEY M. Joël CAZEMAJOU, M. Pascal MAROT, Mme Marion BIRAC, M. Thierry BREAUDEAU, M. Stéphane COZ, Mme Cindy GALLAND, M. Frédéric GARCIA, M. David LECOUFLE, Mme LOIZELET Fabienne, Mme Colette MONTION
Absents excusés : Mme Dominique MAURIN,
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :
- Présentation de l'avant-projet de l'aménagement de la plaine des sports par Fabienne Bignolles, paysagiste
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2026
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Validation d'une convention d'honoraires pour une étude de faisabilité de restructuration d'une maison de bourg en vue de la création d'une maison médicale
- Délibération autorisant le maire à refacturer la consommation d'eau à l'entreprise NGE
- Recours aux contractuels de remplacement : nouvelle délibération et retrait de la délibération D260410
- Mise en place du dispositif argent de poche
- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Corps
- Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde
- Autorisation de signature de la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Gironde
- Avis du conseil municipal sur une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SCEA GAROLAIT
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux nouvelles délibérations à l'ordre du jour.
- Prêt relais de 200 000 euros
- Validation du prix de la maison Beyrie
La proposition de rajout est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2026
Le compte-rendu de la réunion du 5 juin 2026 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

DECISION N°26/2026
Différents devis
Décision prise par le Maire le 6 juillet 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les devis suivants :

Lestrade	1140 € HT / 1 368 € TTC	410 exemplaires bulletin
Fleurs et Plantes Val de Garonne	162.5€ HT / 178.75 € TTC	fleurs
Armellin	3 680 € HT / 4 416 € TTC	table du conseil
Pour un total de	5 962.75 euros TTC.	

DECISION N°27/2026
Différents devis
Décision prise par le Maire le 6 juillet 2026.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé les devis suivants :

Intersport	4 225.76 € HT /5 070.90 € TTC	buts de rugby
Lacoude AJP	3 030 € HT/ 3 636 € TTC	terrassement terrain de rugby
Pour un total de	8 706.90 euros TTC.	

DELIBERATION N° D26.07.01 Objet : Prêt relais

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le Crédit Mutuel du Sud Ouest, FÉDÉRATION du Crédit Mutuel du Sud Ouest pour un prêt relais de 200 000 Euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt **« CITE GESTION INDEX RELAIS»** faite par le CMSO et décide en conséquence :
Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes **:**

Montant en Euros	200 000 euros
Objet	Relais subvention/tva
Durée	36 mois
Taux Variable	FLOOR E3M PREFIX + marge de 1.31 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement	In Fine
Différé d'Amortissement	11 Trimestres
Commission d'engagement	0.10% soit 200 euros
Remboursement anticipé	Possible à tout moment après la première échéance *

* selon les modalités contractuelles
Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

DELIBERATION N° D26.07.02 Objet : Validation du prix de la maison Beyrie

M. le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain AB 92 (464 m2) et AB 93 (1084 m2) sis 14 rue d'Albret à Aillas sont à vendre. Ces terrains sont situés dans le bourg. Dans le cadre du projet de maison médicale et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles situées en centre bourg et dans un état délabré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés, avec 11 voix pour et 3 abstentions,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au budget 2026 du montant nécessaire à l'acquisition,
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :
Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble et terrain pour un prix maximum de 72 000 euros ;

DELIBERATION N° D26.07.03 Objet : Validation d'une convention d'honoraires pour une étude de faisabilité de restructuration d'une maison de bourg en vue de la création d'une maison médicale

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maitrise d'œuvre établi par le Collectif Architecture Urbanisme Programmation - David Blazquez, concernant une étude pour la restructuration d'une maison de bourg en vue de la création d'un centre médical.
La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose comme la première phase d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, avec le DIAG (diagnostic existant y compris le relevé) et l'APS (avant-projet sommaire).
Le programme permet d'estimer la surface utile à 335 m2 plus 30% de dégagements et 30 m2 de services communs, soit 465 m2. L'estimation sommaire de la surface de plancher utile est de 460 m2.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 850 000 € HT.

La convention pour le DIAG et l'APS (1.8% de la mission complète) est basée sur un taux de rémunération à 8.5% pour une mission complète, soit 15 300 € HT, rabaissé à 15 000 € HT / 18 000 € TTC.
Ce montant est réparti entre le relevé d'état des lieux, l'esquisse préliminaire et réunion de concertation, les esquisses complémentaires à mesure de la concertation et la remise du rapport définitif et du dossier de faisabilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés avec 13 voix pour et 1 abstention :
- APPROUVE l'attribution du contrat de maitrise d'œuvre à la société Collectif Architecture Urbanisme Programmation - David Blazquez pour un montant de 15 000 € HT / 18 000 € TTC pour les travaux précités.
-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la maitrise d'œuvre
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2026.

DELIBERATION N° D26.07.04 Objet : Délibération autorisant le maire à refacturer la consommation d'eau à l'entreprise NGE

Monsieur le Maire présente une facture du 26 juin 2026 de Veolia de 2556.30 € pour le restaurant scolaire, soit 502 m3 et une facture du 7 janvier 2026 de Veolia de 510.16 €, soit 91 m3 estimés.
Il s'agit en fait principalement de la consommation d'eau utilisée pour les forages géothermiques de l'entreprise NGE.
L'analyse des précédentes factures montre une consommation annuelle en 2025 de 100 m3 réelle constatée par relevés.
Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la signature d'une convention avec l'entreprise NGE afin qu'elle rembourse à la commune les m3 consommés, soit (502 + 91 -100) 493 m3.
En calculant au prorata des m3, 2556.30 euros pour 502 m3, 493 m3 consommés représente une facture de 2510.47 euros.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec NGE

DELIBERATION N° D26.07.05 Objet : Recours aux contractuels de remplacement : nouvelle délibération et retrait de la délibération D260410

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-13 ;
Vu le tableau des effectifs de la commune d'AILLAS ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, y compris en cas d'indisponibilité temporaire des agents permanents ;
Considérant que, conformément à l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique, en cas d'indisponibilité temporaire de l'agent recruté sur un emploi permanent et afin d'assurer la continuité du service public, un agent contractuel de remplacement pourra être recruté sur le grade occupé par l'agent momentanément indisponible, selon les conditions de rémunération correspondantes à l'échelle indiciaire de son grade, ou les échelles indiciaires du cadre d'emplois si le profil de l'agent recruté pour assurer le remplacement, notamment ses diplômes, qualifications et expériences, le justifient, sans que toutefois celle-ci soit manifestement disproportionnée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DÉCIDE
DE RETIRER la délibération D260410 ;
D'AUTORISER le recrutement d'agents contractuels afin de pourvoir les emplois permanents existants et pourvus au tableau des effectifs par des agents momentanément indisponibles ;
DE DIRE que ces emplois pourront, en cas d'indisponibilité momentanée de l'agent l'occupant, être pourvus par un agent contractuel de remplacement selon les dispositions de l'article L. 332-13 et les modalités précitées ;
DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;
DE DIRE que M. le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D26.07.06 Objet : Mise en place du dispositif argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » contribue aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions en valorisant leur travail.
L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 ans à la veille des 18 ans (dérogation possible pour les 14-15 ans) la réalisation de petits travaux au sein des services municipaux.
Les chantiers ont un caractère éducatif et formateur en impliquant notamment les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie en leur permettant de participer à une action de service public.
En contrepartie, les jeunes recevront une indemnité de 15 euros par jour. Le paiement par la collectivité s'effectuera sur un compte bancaire au nom du jeune, par virement.

Les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires avec une durée de trois heures et trente minutes, avec une pause de trente minutes.
Un contrat de participation sera signé pour chaque jeune retenu qui sera encadré par un agent tuteur chargé de l'accompagner dans sa mission.
Les missions proposées seront définies conjointement par les services et les élus concernés.

Par ailleurs, il est précisé les points suivants :
- les horaires seront de 8h30 à 12h,
- la durée est de 4 à 20 jours par an,
- les chantiers ne peuvent se substituer à des emplois existants,
- si certaines tâches sont susceptibles d'être effectuées en autonomie, chaque chantier devra être couvert par un encadrant technique clairement identifié,
- les consignes relatives notamment aux précautions à prendre lors d'usage de produits ou d'outils, devront être communiquées lors de l'ouverture du chantier avant chaque opération concernée.

Les conditions d'inscription proposées sont les suivantes :
- Candidatures sur dossiers d'inscriptions réservées aux jeunes de 16 ans à la veille des 18 ans (dérogation possible pour les 14-15 ans) domiciliés sur la commune d'Aillas,
- Versement d'une indemnité de 15 euros par jour dans la limite de 3h de travail effectif par jour,
- Critères de sélections sur dossiers complets selon les besoins par type de chantiers.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1311-5 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement l'article L 2122-1-1 ;
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire ci-dessus ;

Le conseil municipal,
Considérant le bien-fondé de l'opération qui permet aux jeunes d'effectuer des petits travaux pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de la mise en place du dispositif « Argent de poche » rémunérant chaque participant à hauteur de 15 € en virement pour 3 h de travail effectif au sein des services municipaux ;
AUTORISE Monsieur le Maire dument habilité à cette fin, à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération

DELIBERATION N° D26.07.07 Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Corps

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Transport de Corps en date du 28 avril 2026 et donne lecture du projet de convention de dissolution et de répartition de l'état de l'actif et du passif.
Il indique que chaque commune adhérente doit délibérer sur l'acceptation de cette clé de répartition ainsi que sur le principe de dissolution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE la convention de dissolution ainsi que la clé de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal de Transport de Corps entre les communes membres,
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte à intervenir.

DELIBERATION N° D26.07.08 Objet : Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de son article 1609 nonies C ;
Vu la délibération N° DEL-2026-059 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde du 28 mai 2026 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et déterminant sa composition.
Considérant que la délibération N° DEL-2026-059 du Réolais en Sud Gironde susvisée prévoit que chaque commune membre dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT ;
Considérant que suite à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la C.L.E.C.T. pour la nouvelle mandature ;
Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après avoir procédé à un appel à candidatures, Monsieur le Maire propose de désigner comme représentants de la commune au sein de la CLECT :
Frédéric GARCIA, en qualité de représentant titulaire ;
François GUILLOMON, en qualité de représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De procéder à la désignation des délégués à main levée
- Désigne Messieurs Frédéric GARCIA et François GUILLOMON comme représentants au sein de la CLECT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D26.07.09 Objet : Autorisation de signature de la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Gironde

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la convention de délégation de compétence transports scolaires en Gironde de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En tant qu'autorité organisatrice de 2ème rang, la commune est un partenaire privilégié de la Région. La convention définit l'organisation de la délégation de compétence et les modalités financières qui ne sont pas modulées par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-AUTORISE le Maire à signer ladite convention

DELIBERATION N° D26.07.10 Objet : Avis du conseil municipal sur une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SCEA GAROLAIT

Monsieur Guillomon, concerné par la demande, explique au conseil municipal qu'il s'agit d'un projet en cours de construction de nouveaux bâtiments avec panneaux solaires pour améliorer le bien-être animal. Suite au dépôt de ce permis de construire, il était nécessaire de refaire la procédure d'ICPE.
Monsieur Guillomon ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De donner un avis favorable à ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses
- Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de rénovation de la mairie et de l'école : la fin des travaux de géothermie est prévue en septembre/ octobre pour le raccordement et la mise en service. Les quelques travaux restants à l'intérieur de l'école seront effectués dans l'été.
La rampe d'accès pour handicapés est commencée. L'intérieur est bien avancé ; l'escalier sera posé fin juillet. Le déménagement et le changement de prestataire de téléphonie est prévu du 10 au 14 août ; la mairie sera fermée cette semaine.
La cave a été aménagée et il est possible de stocker du matériel pour l'école et la mairie.
- L'homologation du terrain de rugby est prévue le 8 juillet.
- Monsieur le Maire et Mme Montion font part de la réunion de la régie électrique. Suite à la tempête Nils, une enveloppe importante leur a été donnée pour limiter les effets des prochaines tempêtes sur le réseau électrique.
L'installation des compteurs Linky est prévue prochainement sur la commune ; les habitants seront contactés.

- Les poubelles noires seront ramassées le 14 juillet.

- Suite au message de ce jour de la préfecture de vigilance orange feux de forêt, il est décidé d'annuler le petit marché du 7 juillet.

- M. Guillomon informe le conseil municipal des actualités de la Communauté de communes. Le Directeur Général des Services quitte la Communauté de Communes. Un nouveau DGA arrive et s'occupera de l'urbanisme, des bâtiments, de la mobilité, de la voirie et de Gemapi.
Sur la thématique économie, il y a un projet logistique sur la zone artisanale d'Aillas. Un poste de manager de commerce est à l'étude.
Un sujet de carte scolaire intercommunale est lancé. Etant donné que le nombre d'enfants diminue par classe, une réflexion est à engager par pôle d'écoles.
Les digues ne sont pas refaites ; 1 km est à réparer pour 1,2 millions d'euros.
Le permis de construire de la maison de santé de Saint Pierre d'Aurillac a été accepté.
Les subventions ont été accordées pour le pont de Casseuil et il reste à la charge du propriétaire 40%.
Le PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) se relance avec les 11 communautés de communes. Le projet est porté administrativement par Val de Garonne Agglomération.

- Mme Laulan remercie les conseillers municipaux pour l'organisation de la maïade et pour la distribution du petit journal. Le prochain sortira en novembre.

- Mme Daney fait part de la commission urbanisme et informe que les demandes de changements de destination sont à recenser jusqu'au 31 août. Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) est en cours de révision et sera approuvé en 2029. Une révision du PLUi est prévue pour être approuvée en 2030. L'enquête publique pour la modification actuelle du PLUi sera en octobre/ novembre.
D'autre part, les panneaux d'information de manifestations associatives sont à placer en bord de route 1 mois avant et à retirer 15 jours après maximum.

- M. Cazemajou présente les changements de personnes dans le Plan Communal de Sauvegarde, qu'il convient de mettre à jour avec le nouveau mandat. 7 équipes ont été créées : - le maire est directeur des opérations de secours en binôme avec M. Guillomon,
- le responsable des actions communales est M. Cazemajou en binôme avec M. Marot,
- l'analyse et la coordination : Mme Laulan et Mme Loizelet,
- la communication : Mme Daney et Mme Maurin,
- la sécurité et l'évacuation : M. Breaudeau et M. Lecoufle,
- l'hébergement et l'aide médicale : Mme Galland, Mme Montion, M. Coz,
- la logistique et technique : Mme Birac, M. Garcia

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une simulation sera à réaliser, pour qu'en cas de déclenchement chacun sache quoi faire.
Concernant les périodes de canicule, les personnes sur la liste des personnes vulnérables ont été appelées et aucune n'est en difficulté.
- Les travaux de voirie portés par l'intercommunalité seront réalisés avant le 13 juillet, au lotissement Bouheben, chemin de Purguette, chemin des Jurgets, chemin des Maçons.
- Le département doit refaire la route devant le cimetière.
- La Communauté de communes ne fait pas de commande de panneaux groupée ; ils sont à commander par la mairie et seront mis en place par la Communauté de communes.
- Par ailleurs, les parents d'élèves ont fait la demande de planter 2 arbres dans la cour de l'école pour faire de l'ombre.
- M. Garcia rend compte de la commission agricole du 15 juin. Les sujets abordés étaient les actions de développement agricole, la prise en charge financière des apprentis pour aider les exploitations, l'irrigation, la sensibilisation à de nouvelles productions, la plateforme alimentaire et le marketing territorial. La prochaine commission aura lieu à l'automne sous forme d'atelier pour travailler sur le marketing territorial.
- M. Garcia suite à la commission sport du 29 juin présente les différentes missions : Cap33 (sur un seul mois), temps libre multi sports, sport vacances et objectif sport, la semaine de la petite enfance, le prêt de matériel aux associations, mairies et écoles, la gestion des équipements, la manifestation cœur en Réolais et parcours du cœur scolaire, l'apprentissage de la natation (qui risque de ne pas être maintenu l'an prochain) et le soutien aux associations par le biais de prêt de minibus par exemple.
- Mme Montion présente les informations de la mission locale. 19 jeunes d'Aillas sont suivis dont 9 pour la première fois. La demande est en forte augmentation depuis 2022 sur tout le secteur. Dans les services, sont compris notamment un point d'accueil écoute à partir de 11 ans, un atelier cuisine et un service emploi et formation en relation avec les entreprises. Il est constaté une baisse des subventions de l'Etat de 8% et du département de 34 %.
- M. Coz rend compte du conseil d'école, où un bilan a été fait de l'année. L'effectif prévisionnel est de 120 élèves. 14 élèves futurs petites sections sont venus visiter l'école avant la rentrée. L'équipe a demandé une plus grande collaboration avec l'APE pour l'année prochaine. Les bénévoles de la bibliothèque ont été remerciés. Le conseil municipal des enfants s'est réuni et de nombreuses idées ont vu le jour, qui feront l'objet d'un arbitrage.
- Mme Loizelet demande que des travaux soient prévus dans le logement au 15 rue d'Albret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 02.

LA VIE COMMUNALE



Dans le cadre de la campagne nationale **Octobre Rose**, dédiée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à la collecte de fonds pour la recherche, notre village s'est paré de ses plus belles couleurs. Il y a quelques jours, quelques **élues de notre conseil municipal** se sont réunies pour un atelier manuel placé sous le signe de la convivialité et de la solidarité. Ensemble, elles ont confectionné **des nœuds roses**, le symbole universel de cette cause qui nous touche tous. Ces rubans, assemblés avec soin et engagement, seront installés à travers le village et distribués lors de nos prochains événements pour afficher notre soutien indéfectible aux personnes touchées par la maladie et à leurs proches. Un grand merci à nos élues pour cette belle initiative qui rappelle que la lutte contre le cancer du sein est l'affaire de tous.

Ensemble, affichons notre solidarité et portons haut le ruban rose !





Les petits marchés locaux à l'épreuve suite au passage en vigilance rouge consécutif au risque feux de forêt.

En pleine saison estivale, nos **petits marchés locaux** font vibrer le cœur de nos communes. Pourtant, face à la sécheresse extrême et aux risques d'incendies, la sécurité doit primer.

En raison du déclenchement d'une **vigilance rouge pour feux de forêt** par les autorités, deux de ces rendez-vous de petits marchés ont dû être **supprimés**. Classé en zone forestière notre commune a dû annuler ces événements car il est devenu une nécessité absolue d'éviter tout départ de feu.

Après des journées d'attente et de surveillance maximale, le soulagement est enfin arrivé. Grâce à une baisse des températures et aux efforts des services de secours, les restrictions ont pu être levées à temps. Contre toute attente, **le tout dernier marché de la série a pu être organisé**. Entre soulagement et convivialité, les producteurs et les visiteurs se sont retrouvés autour d'un moment de partage, célébrant le retour au calme et la résilience de notre vie locale.









🙏 Un grand merci à tous !

Une collecte de dons a été mise en place afin de venir en aide aux personnes sinistrées et soutenir les pompiers lors des incendies en Gironde. Nous souhaitons remercier chaleureusement **toutes celles et ceux qui ont pu donner, participer et contribuer à l'organisation de cette collecte**.

Chaque geste compte, et votre solidarité a permis de montrer une nouvelle fois la force de l'entraide dans ces moments difficiles.



❤ Merci à toutes et à tous pour votre générosité et votre engagement !









Maïade ♙ Honneur et Partage : Retour sur la Maïade du Samedi 4 Juillet

Samedi 4 juillet après-midi restera gravé comme un moment fort de partage et de convivialité pour notre commune. Fidèles à la tradition ancestrale de la maïade, les habitants, l'équipe municipale se sont réunis sous le soleil de juillet pour honorer nos élus et célébrer notre village.

Dès le début de l'après-midi, l'effervescence a gagné la plaine des sports. Le cœur de la fête a battu au rythme de la **« planterre du Maï »**.

Ce pin fièrement dressé, méticuleusement décoré de drapeaux tricolores et de magnifiques fleurs en papier crépon confectionnées à la main par nos bénévoles, porte fièrement l'inscription « Honneur à nos élus ». Au-delà du symbole républicain, cet arbre planté incarne le renouveau, l'enracinement local et le lien indéfectible qui uni les citoyens à leur commune.

La suite de l'après-midi a laissé place aux sourires et aux échanges. Entre les airs de musique traditionnelle qui résonnaient, avec les fifres de Gans, les discussions animées et les rafraîchissements partagés, cette maïade a rempli sa plus belle mission : **rassembler toutes les générations**.

Un immense merci à toutes les petites mains qui ont préparé les décorations, aux porteurs qui ont dressé le mât avec courage, et surtout à nos pompiers , nos pompiers retraités ainsi que Mr PERAUDEAU Christian de Sendets pour les pancartes, et à vous tous venus nombreux faire vivre l'âme de notre territoire. Que ce « Mai » planté ensemble veille sur notre commune et nous rappelle, chaque jour, le plaisir de vivre ensemble !












LA VIE COMMUNALE





























Point Travaux : Entrée de Bourg côté Berthez





La chaussée à l'entrée du bourg en venant de Berthez a été entièrement rénovée avec un nouvel enrobé. Une semaine plus tard, la signalétique au sol été réalisée, **rappelant la limitation à 30 km/h.** Merci de bien vouloir lever le pied et respecter cette limitation pour la sécurité et la tranquillité des riverains.

Travaux Ecole







Afin de permettre l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, des travaux ont été fait dans la cour de l'école. Il suffira de sonner à la borne d'appel au coin des marches de la mairie côté droit ou contacter le secrétariat de mairie au **05.56.65.31.72.** afin qu'une secrétaire vienne vous accompagner.
Ces améliorations s'inscrivent dans une volonté forte de respecter les droits de chacun, en garantissant l'égalité d'accès aux services publics. La mairie reste ainsi un lieu ouvert à tous, respectant les principes d'accessibilité et de confort.







Borne d'appel

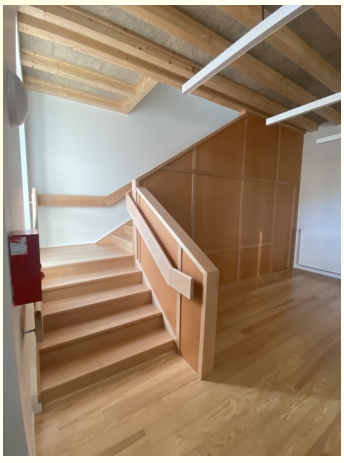
Travaux Mairie



Bureau secrétariat



Accueil Secrétariat



Accès à la salle du Conseil



Bureau du Maire



Bureau secrétaire



Porte accés handicapé
Ecole Mairie

1er Etage **Salle du conseil municipal / des Mariages**







« Dispositif argent de poche »

Dans le cadre du dispositif << Argent de poche >>, quatre jeunes de la commune : Mylana, Franck, Louis et David - se sont mobilisés pour participer activement à la vie locale.

Encadrés par nos employés communaux, Manu, Nicolas, Suzy, ils ont prêté main forte à la collectivité en effectuant divers travaux d'entretien tels que le désherbage, le nettoyage des massifs et des caniveaux, ainsi que l'entretien de l'école.



Cette belle initiative citoyenne leur offre une première expérience valorisante tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie de tous.



Cultivons notre jardin

On y est ! L'été que nous venons de vivre nous confirme ce que de nombreux scientifiques ont démontré depuis les années 70 (rapport Meadows, Club de Rome…) que le réchauffement de notre planète avec toutes les conséquences que l'on connait maintenant sur notre environnement, est lié à l'activité humaine, et on ne reviendra pas en arrière !

Alors que vient faire la phrase de Voltaire « Cultivons notre jardin » dans notre propos ?

Tout simplement, outre le fait qu'il sera de plus en plus utile de cultiver un jardin, Voltaire nous incite, face à un environnement hostile sur tous les plans (pour nous aujourd'hui : dérèglement climatique, guerres, manipulations des esprits par le biais d'informations et d'images sur lesquels nous n'avons que très peu de moyens de vérifier leur authenticité etc) , il va falloir s'occuper de son « jardin », c'est à dire de soi-même, et se « cultiver », c'est à dire repenser ses choix, écouter ses vrais besoins sans s'en référer aux « influenceurs » de tous poils et injonctions de la société (pub, marketing, mode, etc)

Voltaire, par cette phrase, totalement d'actualité, nous invite à cultiver ce que l'on appelle communément notre « jardin secret » pour faire des choix qui nous sont propres et ne pas attendre que d'autres décident pour nous.

Pour ce faire nous aurons besoin d'un peu de temps et, me direz vous : « on a pas le temps ! » savez vous combien de temps nous passons en moyenne sur nos smartphones et autres engins similaires ? : 4h par jour. Alors je vous fais part d'un petit truc anecdotique mais assez efficace pour l'avoir testé

Du bon usage du smartphone :

Le portable c'est hors table
Moins d'écran c'est maintenant
Les algos rendent accros
Like me/love me
Applis hors lit
Calme ta vie, lis dans ton lit

Heureux ceux qui éteignent l'écran car ils rallumeront le monde.

Ecole

A la fin de l'année scolaire le conseil municipal des enfants, nouvellement élu, a été réuni avec les enseignants et des élus du conseil municipal.

L'ensemble des jeunes élus étaient présents, porteurs de nombreuses propositions, assumant avec implication et enthousiasme leur rôle de représentants des enfants de l'école.

Ils ont exposé leurs nombreuses idées pour améliorer les conditions d'accueil et embellir l'école et la cour. Certaines de ces propositions ont été mises en œuvre pendant les grandes vacances, d'autres feront l'objet de futures discussions et d'arbitrages, comme il est d'usage dans un conseil municipal lorsque le nombre d'idées dépasse la capacité de réalisation, notamment financière.

La deuxième partie de ce conseil municipal des enfants était consacrée à une première réflexion concernant la rédaction d'un règlement de la cour commun aux différents temps de la journée des enfants, lors de l'accueil périscolaire, de la pause de midi et des récréations.

Rendez-vous a été donné en ce début d'année scolaire pour poursuivre les échanges.

Ecole

Le 1er septembre 120 écoliers ont retrouvé le chemin de l'école. Ils sont répartis dans cinq classes de 22 ou 23 élèves, sauf la classe des grands qui en compte 29.
Avec 16 nouvelles petites sections et 17 départs au collège, les effectifs restent stables. Les élèves de petite section ont bénéficié d'un temps d'accueil avant les grandes vacances pour leur permettre de découvrir sereinement leur nouvel environnement et aborder cette rentrée plus tranquillement.

De nombreux projets seront encore conduits par l'équipe enseignante pour ancrer les apprentissages dans des expériences riches et concrètes.
Les classes de CP et de CE1/CE2 ont d'ailleurs déjà visité la Ferme Laporte à Labescau pour un parcours de découverte des plantes et des saveurs.

Les élèves pourront cette année encore profiter des installations sportives de la communauté de communes, comme le gymnase et le dojo d'Auros ou la piscine de la Réole.

Mais le maintien des séances de natation, comme l'initiation à la pratique du vélo, dépendent de la présence d'accompagnateurs pour aider les enseignants lors de ces sorties. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues, il suffit de suivre une courte formation pour devenir **Intervenant Extérieur Bénévole**, et ce n'est pas réservé qu'aux parents d'élèves, il suffit d'avoir un peu de temps disponible.



N'hésitez pas à contacter l'école si vous êtes intéressé !

Nous souhaitons une bonne année scolaire à nos employées communaux, notre cuisinier Thomas et aux enseignants.

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Depuis la rentrée, notre école est devenue un RPI concentré. C'est à dire le regroupement pédagogique des communes d'Aillas, Labescau et Sigalens. Ce regroupement est dit concentré car toutes les classes se trouvent dans l'école d'Aillas. Cette organisation ne changera pas le quotidien des élèves mais elle permettra de mutualiser les moyens entre ces communes pour le fonctionnement, l'entretien ou la réalisation des projets de notre école.
L'école d'Aillas devient ainsi l'école de rattachement des enfants de ces communes.

Résultat des élections des parents d'élèves

Vendredi 9 octobre a eu lieu les élections des parents d'élèves.
Nombre Inscrits : 172 Nombre de votants : 91 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13
Nombre de suffrages exprimés : 78 Taux de participation : 52.91 % Nbre de siège à pourvoir : 5

Mme VERRIER Tiphaine	**Titulaire**
Mme CONRAD Marie Lou	**Titulaire**
Mme VANDAL Pauline	**Titulaire**
Mr BILLOT Jonathan	**Titulaire**
Mr PERRE Cyrille	**Suppléant**

Intercomunalité

Votre taxe foncière a augmenté. La commune n'a pas modifié ses taux. La Communauté de Communes a voté une augmentation sensible :

- sur le bâti doublement du taux (de 3 à 6 %)
- sur le non bâti augmentation de 70 %

L'Arrivée de la Transhumance

Comme vous avez pu le constater nous avons été contraints d'annuler cette édition 2026.
La fièvre catarrhale ovine s est malheureusement invitée dans le troupeau. A vous tous amoureux de cette manifestation, nous tenons à vous exprimer notre profond regret pour l annulation de la transhumance.
À Pauline et Txomin soyez assurés de notre soutien.
A tous les participants musiciens, exposants, personnes de la restauration toutes nos excuses. Espérons que ce ne soit que partie remise et que l année 2027 soit meilleure.

Belle fin d'année à tous.

ABC Aillas Billard Club

C'est le Samedi 5 septembre que le Club de Billard a organisé son repas annuel.
Un peu moins de monde cette année par rapport à la date retenue.
Les membres présents ont pris plaisir à se retrouver et ont pu apprécier l'excellent repas organisé au Cercle et ont souhaité se retrouver l'année prochaine.

Merci à Jérôme et son équipe.

Jean Paul LABAT.



Repas de Classe le 12/09/2026 au Cercle à Aillas (J.Paul LABAT)

ADRA 33

Compte rendu de l'Ass. Générale de l'ADRA 33

(Association Des Retraités Agricoles de la Gironde)



Notre 30 ème Assemblée Générale a été ouverte par l'adjoint au maire d'Aillas devant une assemblée d'adhérents toujours aussi présente.
Une présentation des membres de la tribune par le Président suivie d'une minute de silence en hommage à nos adhérents disparus dans l'année a ouvert la séance suivie par le rapport d'activité présenté par le secrétaire qui démontre notre présence assidue aux réunions nationales pour aider les députés à présenter un projet de loi à l'Assemblée Générale.
Le compte rendu financier présenté par le trésorier adjoint et approuvé par les commissaires aux comptes fait valoir un léger déficit dus au déplacement en bus au congrès national qui a eu lieu dans la Haute-Vienne.
Le compte rendu moral présenté par le président démontre que le nombre adhérents diminue tous les ans et que le conseil d'administration recherche des solutions pour recruter de nouveaux membres puis il présente le projet de loi BRUGEROLE adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale en juin 2026 et qui sera présenté au sénat dans une prochaine session qui vise à améliorer les retraites des anciens exploitants agricoles mes surtout les retraites des conjointes et des aides familiaux.
La Présidente de la condition féminine de l'ANRAF nous a alertées sur les conditions des femmes d'exploitant qui n'ont jamais eu de statut prouvant leurs implications dans l'exploitation familiale.
Le Président national de l'ANRAF a quant à lui mis l'accent sur les démarches que l'on doit réaliser auprès des Sénateurs pour que la loi votée par l'Assemblée Nationale soit approuvée par le Sénat le plus rapidement possible.
Puis c'est suivi un débat sur nos retraites avec le Vice-Président de la MSA, la Députée présente et les membres de la tribune.

La séance est levée vers 12h30 et est suivie par un bon repas concocté par notre traiteur local LE CERCLE.



- **Le retour à une couverture de santé** pour vous et vos proches
- **Une tarification simple** générant une réelle économie sur vos cotisations
- **Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins**
- **L'accompagnement Ma complémentaire Santé Solidaire**
- **Une mutuelle ouverte à tous**
  (Tout âge, toute situation, compatible fiscalité loi Madelin...)

Dates de permanences 2026 Mairie de Aillas :

- Vendredi 25 septembre 2026 de 9h00 à 12H00
- Vendredi 23 octobre 2026 de 9H00 à 12H00
- Vendredi 20 novembre 2026 de 9H00 à 12H00
- Vendredi 18 décembre de 9H00 à 12H00

Prochaine permanence :

vendredi 23 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie

CUMA
LA PUISSANCE DU GROUPE

La Cuma Sud Garonne à son siège social et le stockage de ses matériels dans l'ancienne stabulation de la famille CAZEMAJOU au lieu dit Route de Lhoumiet à Aillas.

Cette coopérative apporte divers services agricoles à une centaine d'agriculteurs de notre région.
Pendant l'épisode des incendies qui ont saccagé notre forêt girondine, la Cuma a apporté son soutien matériel afin d'aider à lutter contre ces feux géants.

Un grand MERCI aux jeunes « chauffeurs » bénévoles qui ont participé à cette action.

François GUILLOMON











Bibliothèque

La bibliothèque a repris son activité rythmée sur l'année scolaire.
Les heures d'ouvertures sont désormais les suivantes :

- Lundi de 16 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Vendredi entre 11 h 00 et 12 h 00 à la demande avec Carine qui assure la gestion du relais postal le Samedi de 10h30 à midi

Le lundi nous assurons pour les enfants (et si leurs parents le souhaitent) une permanence de garderie et d'aide aux devoirs.

Concernant les enfants qui souhaitent emprunter des livres ils doivent désormais s'inscrire directement à la bibliothèque car nous ne pouvons plus prêter de livres, comme auparavant, à travers la carte de la classe dans laquelle l'élève suit sa scolarité. La démarche est simple et gratuite mais l'inscription pour l'emprunt de livres par l'enfant devra être signée par son parent.

Comme toujours cette inscription vous permet: d'emprunter les livres présents sur les rayons de la bibliothèque, ceux mis à votre disposition par le fond de la médiathèque de l'intercommunalité que vous aurez préalablement choisis sur le portail de la CDC de la Réole en sud Gironde, des ouvrages de la médiathèque départementale (Bibliogironde) présents dans l'une des quatorze bibliothèques du réseau Sud Gironde de bénéficier de l'ensemble des services de la bibliothèque numérique Bibliogironde (Cafeyn, médiathèque numérique, …)
Au programme de ce premier trimestre de l'année scolaire :

- L'exposition « Birdy Memory » sur les « cimaises »
de la bibliothèque. Il s'agit d'une exposition interactive où à l'aide d'une application téléchargée où le visiteur apprend à reconnaître le chant des oiseaux présentés.





Un concert de présentation de la flûte

aura lieu le 17 Octobre à 15 h 00 dans les locaux de la maison communale. Un groupe de six flûtistes (Flûte Alors) viendra faire découvrir la richesse sonore de la flûte traversière et son utilisation dans quelques œuvres majeures du répertoire classique.

Un sticker circulera comme d'habitude pour vous donner les modalités d'inscription.

Cœur de Lou : *2026 marque la 10éme édition de l'association Cœur de Lou.*

Une 10 ème édition sous le signe du partage, de la mobilisation, du soutien fidèle et de la solidarité.
Avec de beaux événements passés où les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Samedi 20 juin : La randonnée nocturne gourmande

✅ **580 PARTICIPANTS** ✅ **9 700 € RÉCOLTÉS POUR L'HÔPITAL DES ENFANTS**

Et une soirée inoubliable !
Nous avons aussi reçu le généreux don de 430€ de Lous Camins de la Basanne récolté lors du Trail, nous les remercions infiniment.

Samedi 22 Août: Loulouday 10

✅ **130 ENFANTS sont venus profiter des jeux sur le stade d'Aillas.**

✅ **250 PARTICIPANTS AU REPAS DU SOIR et de nombreux visiteurs toute la journée ont pu profiter des concerts et des spectacles.**

✅ **10 000 € RÉCOLTÉS POUR L'HÔPITAL DES ENFANTS**
Et surtout une grande journée de solidarité et de fête pour la 10 ème !

Le 14 juin nous avons également été invité par l'association Gascogne Tour Auto et Moto de Bazas pour leur rassemblement de véhicules de collection au château de Roquetaillade. Celle-ci a récolté pour Cœur de Lou la belle somme de 3 300 €.
Un immense merci à eux pour leur soutien.

Et surtout un immense merci à tous ceux qui soutiennent encore et toujours Cœur de Lou : participants, donateurs, bénévoles, mairies...
Grâce à vous nous allons pouvoir, entre autres, renouveler les coussins de positionnement anti escarres indispensables au confort des enfants hospitalisés, renouveler la licence des masques de réalité virtuelle et bien d'autres projets.
Coeur de Lou poursuit le combat.















Club des Ainés « Lous d'Aillas ».

Ce dimanche 13 septembre 26, les membres disponibles se retrouvaient à l'occasion du traditionnel repas des anniversaires dans la salle du Foyer Rural et par alternance, certains recevaient une fleur pour les dames, une bouteille pour les messieurs.

En conclusion, le bon appétit habituel était souhaité dans le meilleur esprit convivial, agrémenté par une animation musicale adaptée.

Le théâtre va reprendre pour petits et grands. La soirée de 2027 est planifiée pour le samedi soir 3 avril. Afin que nous puissions nous organiser avec les enfants, et suite au départ pour repos bien mérité des personnes qui s'en occupaient, nous sommes à la recherche de parents, grands-parents qui seraient intéressés pour aider à la préparation de cette soirée.
N'hésitez pas à contacter la présidente, Chantal DANEY au 07.89.34.34.43.



Billard Pool Billard





"Les compétitions pour le club de billard reprennent dès le 26/27 septembre. Les polos ont été changés avec un nouveau logo. Le nombre d'adhérents est quasi le même que la saison passée. Remerciements pour André Marc et ses adjoints pour leur soutien depuis 3 ans maintenant."





Lous Pétanquayres d'Aillas

La saison de pétanque, commencée au mois de mai, s'est terminée le samedi 19 septembre, après plusieurs mois placés sous le signe de la convivialité, du partage et du plaisir de se retrouver autour du cochonnet.
Cette saison a malheureusement été marquée par quelques soirées annulées des périodes de vigilance rouge.
Malgré ces imprévus, nous avons su garder notre bonne humeur et profiter pleinement des moments où nous avons pu nous retrouver.
Pour clôturer la saison comme il se doit, le bureau a organisé un apéritif amélioré, l'occasion de partager un bon moment tous ensemble dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les joueuses et tous les joueurs pour leur participation et leur bonne humeur tout au long de la saison. Un grand merci également à toutes celles et ceux qui ne jouent pas, mais qui viennent simplement partager un moment autour d'un verre ou d'un sandwich. Votre présence contribue pleinement à faire vivre le club et à créer cette belle ambiance qui nous est chère.
Nous adressons également nos sincères remerciements à la mairie pour son soutien et pour les subventions accordées au club, qui nous permettent de poursuivre nos activités dans de bonnes conditions.
Merci à toutes et à tous pour cette belle saison.
Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles parties, de nouveaux souvenirs et, surtout, encore beaucoup de bons moments partagés autour de la pétanque !













A.P.E. : Association des Parents d'Elèves

L'assemblée générale s'est déroulée mardi 06 octobre 2026. Malgré une faible participation des parents, le bilan financier a été fait et nous avons évoqué les projets à venir. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.





La Lyre Aillassaise



Le dimanche 19 juillet dernier, dans notre belle église d'Aillas, nous nous sommes retrouvés pour le traditionnel concert d'été organisé par la Lyre Aillassaise.

Le programme était le suivant :- La première partie a été interprétée par la Lyre Aillassaise, sous la direction de leur cheffe, Manon Le Riche. Cinq morceaux de musique aux thèmes fort diversifiés ont été offerts à un public très réceptif.

- La deuxième partie comprenait elle, dix morceaux, interprétés par des musiciens professionnels, à la clarinette et au violon. Thierry Mussotte, clarinettiste soliste à l'ONL (Orchestre National de Lyon) était accompagné de ses amis musiciens de haut niveau : Gilles Dubard, Jean-Luc Grare et Jeanne Le Riche. Quant à notre violoncelliste professionnelle Clémentine Mussotte, elle a été rejointe par une jeune fille qui joue déjà fort bien du violon et qui n'est autre que ... sa fille, Suzanne. Leur prestation musicale haut de gamme, et fort diversifiée, comprenait des morceaux de musique classique et contemporaine.



Ce bel après-midi musical s'est terminé par un très sympathique vin d'honneur offert par la municipalité d'Aillas. Les spectateurs, venus nombreux, ont été unanimement séduits par cette prestation qui leur a permis de partager un moment convivial et serein. Ils ont pu, comme tous les musiciens, apprécier la magnifique décoration florale exécutée par un brillant fleuriste qui fait partie de l'harmonie Aillassaise : Anthony Lacrouts. En effet, pour fêter les 120 ans de la Lyre Aillassaise, le bureau avait demandé à ce professionnel, de créer de beaux bouquets, ce qu'il fit avec beaucoup de talent. De plus, pour honorer cet anniversaire, l'ensemble des musicien(ne)s s'est retrouvé à la salle des fêtes pour une soirée conviviale et festive.







Le bureau de La Lyre remercie tous les musiciens professionnels et amateurs, ainsi que tous les bénévoles, pour leur implication dans le bon déroulement de ce concert.

De la même façon, un grand merci est adressé : à la municipalité d'Aillas pour son soutien logistique et financier, à tous les sponsors pour leur aide pécuniaire et à tous les spectateurs aussi nombreux que généreux.

Maintenant, c'est le samedi 5 décembre prochain que nous aurons le bonheur de vous retrouver pour le concert annuel de la patronne des musiciens : Ste Cécile.



Merci de noter cette date dans vos agendas : votre présence nous motive à poursuivre.

Bien musicalement Le bureau de la Lyre.

Le RCA écrit la première page de son histoire devant plus de 1 000 personnes

Le Rugby Club Aillassais a vécu une journée qui restera longtemps gravée dans la mémoire du club.

Pour le tout premier match officiel de son histoire, le RCA a pu compter sur un formidable engouement populaire, avec plus de 1 000 personnes réunies autour du stade. Une première réussie, sur le terrain comme en dehors.

Ce rendez-vous était attendu, mais sans doute personne n'imaginait une telle mobilisation. Dès le repas d'avant-match, **près de 500 personnes** étaient réunies pour partager un moment de convivialité et lancer de la plus belle des manières cette journée historique.

Quelques heures plus tard, ce sont **plus de 1 000 personnes** qui avaient pris place autour du terrain pour assister à la première rencontre officielle du RCA. Une affluence exceptionnelle qui a profondément touché l'ensemble des joueurs, dirigeants, bénévoles et membres du club.

Sur le terrain, la fête a été complète. Opposés à une **valeureuse équipe de Prigonrieux**, les Aillassais ont répondu présents et décroché une **victoire bonifiée sur le score de 45 à 13**. Un premier succès qui vient récompenser le travail réalisé depuis la création du club, mais qui restera surtout associé aux images d'un stade entouré de familles, d'amis et de passionnés venus encourager leurs nouvelles couleurs.

Pour le RCA, cette journée dépasse largement le simple résultat sportif. Elle symbolise avant tout **la naissance d'un club autour duquel tout un village et un territoire semblent déjà vouloir se rassembler**.

Le Rugby Club Aillassais tient ainsi à adresser **un immense merci aux habitants d'Aillas**, qui ont répondu présents avec une ferveur qui a dépassé toutes les espérances. Leur présence et leurs encouragements donnent encore davantage de sens à cette aventure humaine et sportive. Le club souhaite également remercier chaleureusement **la municipalité et l'ensemble des élus** pour leur accompagnement depuis le début de cette aventure, avec une pensée particulière pour **le maire, André-Marc Barnet**, pour sa confiance, son soutien et son implication aux côtés du RCA. La réussite d'un projet associatif et sportif comme celui-ci passe nécessairement par le soutien de celles et ceux qui font vivre la commune.

Enfin, cette journée n'aurait évidemment pas été possible sans **les nombreux bénévoles**, mobilisés avant, pendant et après la rencontre, ainsi que les partenaires, le staff, les joueurs et toutes les personnes qui œuvrent dans l'ombre depuis plusieurs mois.

Cette première journée restera donc comme celle de la victoire, mais surtout comme celle d'une formidable communion autour du rugby.

Un Club vient de naître, une histoire commence à s'écrire et, au regard de cette première journée, Aillas semble déjà avoir adopté le RCA.

Le Rugby Club Aillassais remercie du fond du cœur toutes celles et ceux qui ont participé à ce moment historique. Ce n'est que le début.














RCA
VICTOIRE
45 / 13



Amicale des Pompiers

Le bal du 13 juillet a été organisé pour la première fois par les sapeurs pompiers d Aillas .
Merci à tous d être venus aussi nombreux ! Repas, buvette, musique tout était au rdv pour passer une excellente soirée
Il s en est suivie une saison feux de forêts très intense , nous tenions à vous remercier pour votre soutien, vos dons et votre mobilisation.
Cette année encore le calendrier 2027 va vous être bientôt présenté ! Merci pour l'accueil que vous nous réservez à chaque fois.









Les Associations d'Aillas

ABC Aillas Billard Club : LABAT Jean Paul	06.82.84.92.54.
ACCA Chasseurs : LESCUYER Sébastien	06.75.89.11.75.
ADMR Aillas Landes Girondines : Aide à la Personne	05.56.25.63.29.
ADRA Retraités Agricoles : J. François LACAMPAGNE	06.74.44.46.63.
AILLAS Pool Billard : Fred	06 86 64 04 86.
AILLAS Gym Loisirs : Karine BIGNOLLES SORBIE	06.70.46.44.26.
AMICALE DES POMPIERS : CAZEMAJOU Thierry	06.78.07.13.08.
APE Ecole Aillas Asso Parents d'Elèves de l'Ecole : Mathilde VAGNER	06.33.38.32.46.
BALADE AILLASSAISE : Balade / Marche LE BRIS Françoise	06.73.29.30.88.
Belleveillance Franck NAUDIN	06.64.52.10.32.
CLUB DES AINES « LOUS D'AILLAS » LEGLISE Michel	06.87.83.85.15.
CŒUR DE LOU : CROUZET Manu	06.82.32.60.18.

COOPERATIVE SCOLAIRE : Mme MONIEZ Activités scolaires	05.56.65.32.31.
Comité St JEAN : Chantal DANEY	07.89.34.34.43
FCPA : Football Club Pays Aurossais LAURENT Jérôme	06.84.77.01.30.
L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE : SAIN Bernard	06.09.98.36.21
LABEL TROUP' : Chantal DANEY	07.89.34.34.43
LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS : Pétanque LAULAN Thierry	06.83.57.61.71.
LUMIERE ET PASSION : Atelier Vitrail SICHEL Corine	06.62.81.81.64.
LYRE AILLASSAISE : Musique BEZOS Serge	06.08.56.64.67
LOUS CAMINS DE LA BASSANE : Philippe PAILLAUGUE	07.88.75.04.08
MAM les P'tits de Montmartre : Camille LOIZELET	06.61.02.09.86.
RCA Rugby Club Aillassais Lucas FAGA	06.66.46.78.16.

Petit rappel des Manifestations

Octobre 2026

17/10 Bibliothèque Concert de Flûtes
30/10 Petit Loto Club des Ainés
31/10 Halloween APE

Novembre 2026

11/11 Cérémonie du 11 Novembre 11 h 30
27/11 Téléthon Balade Aillassaise
27/11 Petit Loto Club des Ainés

Décembre 2026

05/12 La Lyre Repas de la Ste Cécile
11/12 APE marché de Noel
31/12 Lous Pétanquayres Réveillon de la Saint Sylvestre

Janvier 2027

10/01 Mairie Vœux du maire à 10 h 30

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, dès les manifestations passées de nous transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante :
aillas.bulletinmunicipal@gmail.com

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE **En cas d'urgence vitale appelez le 15 ou le 18**	**Dr Anne BARNETT** **Pour le service de garde la semaine de 20 h 00 à 22 h 00 et le Samedi et le Dimanche de 8 h 00 à 22 h 00** ***Possibilité de prendre rdv par internet : cabinetmédical-aillas.fr***	**05.56.65.30.78.** **Contacter le 05.56.61.21.61**
INFIRMIERS LIBERAUX	Hélène GOURGUES Séverine LEVEQUE	05.56.65.31.04
KINESITHERAPEUTES	**Marie LANNELONGUE 06.04.53.71.16.** **Mathieu DUFFOUR** **Pierre BRUN**	**09.67.00.79.84.** **06.73.60.63.39.** **06.42.37.47.11.**
DIETETICIENNE DIETETICIENNE NUTRITIONNISTE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE REFLEXOLOGUE PLANTAIRE	Pauline ROY Mathilde POREE Mylène FAUQUE Sana MANAD Christine DEL PINO Franck NAUDIN Laure DE MARCHI	06.78.81.39.25. 06.30.27.79.24. 06.22.75.08.83. 06.77.97.53.57. 06.24.41.15.27. 06.64.52.10.32. 06.82.26.15.66.
HOPITAL DE LANGON	**Standard 05.56.76.57.57.** **Urgences 05.56.76.57.30.**	**URGENCES APPELER LE 15**
CENTRE ANTI POISON		05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Girondines	**Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi Sur rdv**	**05.56.25.63.29.**
POMPIERS	Urgences Administratif	18 / 112 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE URGENCES 17	**BRIGADE DE LA REOLE Administratif**	**05.56.71.70.80.**
CHRYSALIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE	06.48.05.31.96.
MAIRIE **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30**	**Cathy MEYNARD-DUFFOUR - Annabelle SHERIFFS** **Et le Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00 Fermé le Mercredi**	**05.56.65.31.72.** **aillas2@wanadoo.fr**
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	**Mme MONIEZ Séverine**	**05.56.65.32.31.**
APEFEM démarches administratives	apefem-franceservices@orange.fr	07.72.29.39.22
Médiathèque Intercommunale	**Permanence les lundis 16 à 18 h Et Samedi 10 h30 à 12 h 00**	**09.75.89.19.50.**
CULTE	Charles BRUET / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES	05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD	**DE LA REOLE**	**05.56.71.04.50.**
VEOLIA		05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	**Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30** **Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le Samedi 9 h 30 à 16 h 00**	**05.56.62.36.03.**
Déchets Verts	Contacter la Mairie	05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES **1 Rue Rosa Bonheur** **33190 LA REOLE**	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE **Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30** **Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30** **Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00**	**05.56.71.71.55.**

AILLAS ENSEMBLE Bulletin municipal de la Mairie d'Aillas 8 rue d'Albret 33124 AILLAS
Tirage 410 exemplaires. Directrice de la publication Christelle LAULAN
« Réalisation : Commission Journal Municipal »